

Concours REPLIK 2024/2025

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Martinique et l'Académie de Martinique organisent le « Concours Replik » selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu-concours est facultatif et ouvert à toute classe des cycles 3 (CM1-CM2-6^{ème}), collège, lycée et lycées professionnels de la Martinique.

L'inscription est à envoyer :

- par courrier administratif à : Correspondant Académique Risques Majeurs – Rectorat de l'Académie de Martinique – Les Hauts de Terreville – 97279 Schoelcher cedex
- par mail au secrétariat de la CARM : sec-darim-isst@ac-martinique.fr

Les projets réalisés devront parvenir avant le Vendredi 11 avril 2025 au Correspondant Académique Risques Majeurs :

- par courrier administratif : Rectorat de l'Académie de Martinique – Les Hauts de Terreville – 97279 Schoelcher cedex

ou

- à déposer au Rectorat - site de Kerlys – Rue St Christophe – Bâtiment D2 – à l'accueil
- par mail (*pour les fichiers vidéo*) au secrétariat de la CARM : sec-darim-isst@ac-martinique.fr

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

CYCLE 3 : (CM1-CM2-6^{ème})

Descriptifs de l'affiche à réaliser :

- **Format** : A3 (42cm par 29,7cm) – portrait ou paysage
- **Thématique** : Les comportements à adopter pendant un séisme
- **Consigne** : Réaliser une affiche présentant un ou des comportements à adopter lors d'un séisme. Présence d'un slogan, rédigé en français et/ou créole et/ou langue étrangère
- **Production** : Plusieurs par classe possibles

COLLEGES, LYCEES ET LYCEES PROFESSIONNELS

Format :



- vidéo (mp3, mp4) - Durée : 3 minutes maximum
- brochure – format A4 (21 cm par 29,7cm) – portrait ou paysage plié



Thématique : Les comportements à adopter pendant un séisme

Consigne :

- Réaliser un clip vidéo humoristique, rap, parodie d'une émission de TV... sur les comportements à adopter lors d'un séisme (pour les LP les comportements à adopter en situation de travail, exemple : les conduites à tenir face à un séisme en atelier).

OU

- Réaliser une brochure (Flyer) présentant les conduites à tenir face à un séisme (pour les LP les comportements à adopter en situation de travail, exemple : les conduites à tenir face à un séisme en atelier).

Production : Plusieurs pas classe possibles

Ressources disponibles : <https://risquesnaturels972.com>

ARTICLE 4 – ATTRIBUTION DES PRIX

Les gagnants seront classés par un jury composé des membres du bureau d'information préventive.

La remise des lots aura lieu à partir du 5 mai 2025.

En cas de force majeure, la DEAL et l'Académie de Martinique se réservent le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Lots remis l'année dernière : visite au CDST, enceintes Bluetooth, lampes., sifflets, sacs de sport, stylos et gobelets.

ARTICLE 5 – AUTORISATIONS ET RESPONSABILITES

Les représentants des élèves mineurs autorisent la DEAL Martinique et l'Académie de Martinique à utiliser librement les œuvres qui seront réalisées dans le cadre du présent concours pour reproduction, édition et représentation sur différentes formes de supports



à savoir : médias, sites internet académiques, sites de la DEAL Martinique, expositions, affiches, calendriers, informations liées au concours.

Ces utilisations (reproduction, édition, représentation) ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droit d'auteur. Les œuvres seront exclusivement utilisées à des fins pédagogiques et culturelles. Tout usage commercial est exclu.

Pour toute demande particulière, autre que celle mentionnée dans ce règlement, les organisateurs s'engagent à en informer les auteurs et à n'utiliser les images qu'avec leur autorisation préalable.

La responsabilité des organisateurs ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu-concours, lié aux caractéristiques même d'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ce concours pour toute raison indépendante de leur volonté.

ARTICLE 6 – RESPECT DU REGLEMENT

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.